

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

Déclaration du groupe de la Coopération

Un vrai processus de réappropriation de notre alimentation est aujourd'hui engagé et entraîne des interrogations légitimes qui ont amené le CESE à s'intéresser au bien-être des animaux d'élevage. Le groupe de la coopération l'en remercie, en particulier la représentation des coopératives agricoles et agroalimentaires françaises.

En effet, le modèle de la coopération que le groupe de la coopération représente place les agriculteurs au cœur de la gouvernance d'un projet de développement économique, social et territorial, gage d'une agriculture durable.

Le groupe de la coopération est convaincu que cette perspective durable qu'il défend ne peut être obtenue qu'en préservant à la fois le bien-être des animaux, dont l'éleveur est le premier acteur, mais aussi celui des êtres humains qui travaillent à leur contact et l'environnement dans lequel ils évoluent. Cette démarche du « *One Welfare* », ou « *Un seul bien-être* », est privilégiée au sein du réseau des coopératives.

Au plus près des animaux, les éleveurs coopérateurs œuvrent chaque jour pour améliorer leur confort et leur bien-être. Même si de nombreuses initiatives sont mises en œuvre au sein du réseau des coopératives, le groupe de la coopération est également conscient de la nécessité d'accroître les efforts en matière de formation des éleveurs et des salariés afin de pouvoir mieux valoriser ces connaissances auprès des consommateurs. Le groupe de la coopération salue donc les nombreux éléments relatifs au renforcement de la formation au fil des préconisations.

Cependant, il semble essentiel de revenir un instant sur certains éléments. Le groupe de la coopération a proposé de nombreux apports à l'avis ; certains n'ont pu être retenus mais ils ont contribué à rééquilibrer le texte vers plus de pragmatisme vis-à-vis de la réalité économique des filières animales, vers la préservation de la compétitivité des élevages français et vers la prévention des risques de distorsions de concurrence.

Le groupe ne peut accepter la préconisation visant à interdire des pratiques pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternative applicable à une production aussi importante qu'en France. Le groupe a également des réserves sur l'interdiction de la construction de nouveaux bâtiments en caillebotis intégral.

Les coopératives se mobilisent néanmoins à travers de nombreux projets de R&D. Le groupe de la coopération estime par ailleurs qu'il sera utile d'étudier les conclusions de l'expérimentation en cours sur l'utilisation des caméras de vidéosurveillance dans les abattoirs.

Ainsi, il faut pouvoir concilier à la fois les démarches de progrès qui sont en cours chez les éleveurs, les attentes sociétales des consommateurs et la réalité économique des filières d'élevage françaises afin d'aboutir à une relation gagnant-gagnant sur le plan économique, social, sociétal et environnemental.

Ces remarques ayant été faites en section, le groupe de la coopération salue le travail du CESE et a voté l'avis.